# **MODALITÉS PRATIQUES**



Le premier entretien d'information, individuel ou non, est gratuit et sans engagement.



Pour les séances de médiation, une participation financière est demandée à chacun des participants en fonction de ses ressources, selon le barème de la caisse nationale des allocations familiales (CNAF).



La médiation familiale est un processus qui se déroule sur 2 à 6 séances en moyenne.

## **NOS LIEUX D'ACCUEIL**



6 avenue François Broussais, 44300

Tramway ligne 1 en direction de Ranzay, arrêt mairie de Doulon
ou bus 70, arrêt Toutes-Aides

#### **BASSE-GOULAINE**

22 rue du Hamelin, 44415

#### **NOZAY**

Pôle de services le pré Saint Pierre 1 rue marie Curie, 44170



6 rue de Stalingrad, 44600 Ligne U4, Arrêt de bus Ruban Bleu

#### **GUERANDE**

Maison de la famille 22 faubourg Saint Michel, 44350

#### **PAIMBOEUF**

Mairie de Paimboeuf 1, quai Eole, 44560

02 40 49 83 27 mediationfamiliale@linkiaa.fr

Inklaa Ensemble, créateurs d'avenirs

**Cap familleS** 

**Médiation Familiale** 



**RESPONSABILITÉS** 

RESPECT

Intégrité retrouvée

SÉPARATION

divorce

**CONFLITS FAMILIAUX** 

PARTAGE

DIGNITÉ

**ENTENTE** 

rupture



Séparation / divorce - Conflits familiaux - Rupture de liens

La médiation familiale, une approche responsable

À Nantes et Saint-Nazaire

02 40 49 83 27 mediationfamiliale@linkiaa.fr

www.linkiaa.fr www.linkiaa.fr www.linkiaa.fr

### **POURQUOI?**



À partir d'entretiens confidentiels, la médiation familiale permet de :

- Rétablir ou améliorer le dialogue,
- Évaluer sa situation et réfléchir ensemble à une nouvelle organisation familiale en tenant compte des besoins de chacun,
- **Prévenir** les dysfonctionnements consécutifs des séparations ou des ruptures de liens, pour chacun des membres de la famille,
- Trouver des accords mutuellement acceptables et durables. Ils peuvent faire l'objet d'un écrit qui peut être homologué par le Juge aux Affaires Familiales,
- Orienter si nécessaire vers d'autres professionnels.

## **POUR QUI?**

#### Pour vous parents séparés,

qui souhaitez décider par vous-mêmes de ce qui est important pour vos enfants.

#### Pour vous conjoints,

qui vivez des difficultés de communication ou qui envisagez une séparation ou un divorce.

#### Pour vous grands-parents,

qui rencontrez des problèmes pour maintenir des liens avec vos petits-enfants.

#### Pour les membres d'une fratrie,

en difficulté relationnelle dans le cadre d'une succession ou de la prise en charge d'un parent âgé ou vulnérable.

#### Pour vous jeunes adultes, adolescents et parents,

qui souhaitez améliorer votre communication.



# LES SUJETS POUVANT ÊTRE ABORDÉS

- La communication dans la famille
- La clarification de la place de chacun
- La résidence des enfants et l'exercice conjoint de <u>l'autorité parentale</u>
- La contribution financière à l'éducation
- Les droits et devoirs de chacun
- Les aspects financiers et patrimoniaux (partage et successions)



# **QUI SONT LES MÉDIATEURS ?**

Les médiateurs familiaux sont des professionnels qualifiés, diplômés d'Etat, qui s'engagent à respecter les principes de neutralité, d'impartialité, de confidentialité et d'indépendance.